

Montréal, le 20 juillet 2009

**Par courriel**

M<sup>e</sup> Éric Fraser  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec Distribution  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d’approbation de l’entente relative à la suspension temporaire des activités de production d’électricité à la centrale de Bécancour intervenue entre Hydro-Québec distribution et TransCanada Energy Ltd  
Dossier de la Régie : R-3704-2009**

---

Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 1 que la Régie adresse ce jour au Distributeur relativement au dossier mentionné en titre.

Tel que vous le constaterez, la question 3 de cette demande de renseignement a trait à des informations déposées sous pli confidentiel. Aussi, cette question vous est acheminée sous pli confidentiel, par messenger.

Tel que prévu à l’avis diffusé sur notre site Internet, les réponses à cette demande de renseignements devront nous parvenir d’ici **12h, le 7 août 2009.**

Veuillez agréer, cher confrère, l’expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l’énergie

VD/mdl

P.j.